

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPÈCES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACÉES D'EXTINCTION



Dix-septième session de la Conférence des Parties  
Johannesburg (Afrique du Sud), 24 septembre – 5 octobre 2016

**Comité II**

Grands félins d'Asie (*Felidae spp*)

PROJETS DE DÉCISIONS SUR LES GRANDS FÉLINS D'ASIE (*FELIDAE SPP.*)

*Le présent document a été préparé par le groupe de rédaction composé de la Chine, l'Inde, l'Indonésie et l'Union européenne et ses États membres, établi pour traiter de cette question à la neuvième séance du Comité II. Il repose sur la discussion du document CoP17 Doc. 60.2 à la neuvième séance du Comité II (voir document CoP17 Com. II. Rec. 9).*

**À l'adresse du Secrétariat**

17.xx Le Secrétariat:

- a) dans une notification aux Parties, demande aux États de l'aire de répartition du tigre de lui indiquer s'ils disposent d'une base de données d'identification photographique pour les tigres, et s'ils ont la capacité d'identifier les tigres à partir de photographies de peaux et, dans l'affirmative, de lui communiquer les coordonnées des points focaux ou organismes nationaux pertinents;
- b) indique aux Parties quels États de l'aire de répartition du tigre possèdent une base de données d'identification photographique pour les tigres, et ont la capacité d'identifier les tigres à partir de photographies de peaux, ainsi que les coordonnées des points focaux ou organismes nationaux pertinents;
- c) sous réserve de financements externes, engage un spécialiste ou un organisme qualifiés pour évaluer la possibilité de créer un répertoire central de photographies de tigres sauvages et de peaux de tigres saisies, pour contribuer aux efforts de lutte contre la fraude. Cette étude de faisabilité examinera les dépositaires possibles de ce répertoire, les coûts, la gestion des données et les questions connexes. Tous les États de l'aire de répartition du tigre, qui sont des Parties prenantes, doivent être dûment consultés; et
- d) fait rapport sur l'application de cette décision à la 69<sup>e</sup> session du Comité permanent.

**À l'adresse du Comité permanent**

17.xy Le Comité permanent examine le rapport du Secrétariat et présente ses recommandations à la 18<sup>e</sup> session de la Conférence des Parties.